



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Primes

Question écrite n° 41108

Texte de la question

M Leonce Deprez saisit M le ministre delegue a l'aménagement du territoire et aux reconversions sur les consequences du plan peche qui vient d'etre annonce par M le ministre delegue charge de la mer, sur le territoire francais. Celui-ci vise une reduction de 10 p 100, en puissance de motorisation, de la capacite de la flotille francaise artisanale et va donc menacer des milliers d'emplois dans la construction navale, secteur deja confronte a une conjoncture morose. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage d'affecter aux zones concernees par ces mesures des primes d'aménagement du territoire, notamment en direction des zones du littoral de la Manche (ports d'Étaples et de Boulogne) severement touchees par le plan peche.

Texte de la réponse

Reponse. - Les zones du littoral de la Manche et notamment les ports d'Étaples et de Boulogne, dont l'honorable parlementaire souligne la situation difficile, beneficent pleinement du regime de la prime d'aménagement du territoire et sont classees a ce titre. Le souci des pouvoirs publics, en liaison etroite avec les instances locales, est donc de promouvoir des implantations significatives dans ces zones. C'est a quoi s'emploient notamment le Commissariat a la reconversion industrielle et l'Association Nord - Pas-de-Calais Developpement.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L?once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41108

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et reconversions

Ministère attributaire : ville et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 1991, page 1143